



Le notaire C'est trompé dans la vente quels recours?

Par **kiss20cool**, le **14/10/2009** à **20:58**

Bonjour à tous,

Alors voilà mon cas est un peu particulier.

Je viens de vendre la moitié indivise de mon appartement donc ma part. qui séleve a 87500€ jusque la pas de souci. J'ai signé la vente et le notaire mas remis un decompte vendeur.

Le souci viens du fet que je n'aurais jamais du toucher d'argent lors de cette vente. J'en ai touché 13000€ quand même c'est pas rien. Très content de l'affaire, je m'en va regler mes dettes de crédit etc. Et là, la banque m'appel et me dit que je doit rendre les 13000€. Coup dur!

Pourquoi :

Lors de l'acaht de mon appart avec mon ex concubine on a acheter 175000€ donc divisé par 2 => 87500€ elle a amené 40000€ son apport personnel pour la vente donc on a emprunté que 146000€ à peu pres. au 5 octobre il restait 143000€ donc la notaire tout betement a fait le prorata de l'indivision soit me restait a rembourser 76000e environ. d'ou les 13000 de bonus.

Le bas blaisse c'est qu'elle n'a pas tenu compte de l'apport de mon ex compagne qui, stipuler dans l'acte de vente, si vente elle devait toucher l'intégralité de ses 40000€. donc lui restait 51000€ à payer.

Du coup elle se retrouve avec se fameux trou de 13000€ que lui réclame la banque.

Problème j'ai pu les 13000€!

La notaire peut me demander de rembourser? malgré la vente effectuer?

Quel recours existe t-il pour moi?

Si vous voulez de plus ample imformation je vous joint mon mail Rjouan93@aol.com

Merci a vous car la notaire se rebiffe et sa sent pas bon pour moi!

MERci